



# Bourse aux Projets

Date limite de dépôt du dossier :  
**vendredi 30 avril 2021**

Cadre réservé à l'administration :  
Date de réception : ...../...../.....

Dans les conditions sanitaires actuelles, la Communauté de communes du Val d'Amboise se réserve le droit de modifier le dispositif (pouvant aller jusqu'à l'annulation) pour répondre aux dispositions gouvernementales qui pourront être prises pendant la période prévue des stages.

## DOSSIER DE CANDIDATURE

La Communauté de communes du Val d'Amboise organise ce dispositif qui se concrétise par la réalisation d'un stage au sein d'un service d'une Mairie de la Communauté de communes du Val d'Amboise ou de structures publiques ou associatives situées sur le territoire pendant les grandes vacances. Par ce dispositif, la Communauté de communes du Val d'Amboise veut défendre les objectifs suivants :

- Encourager les jeunes dans la prise de responsabilités et la découverte du milieu du travail
- Favoriser la participation des jeunes à la vie du territoire à travers la découverte des structures locales
- Contribuer à l'insertion sociale et professionnelle

À l'issue du stage, et sous réserve que les conditions réglementaires soient remplies, le jeune perçoit une bourse lui permettant de financer un projet répondant à des critères précis : mobilité, scolarité, première nécessité, sport et culture. Les jeunes de 14 et 15 ans obtiennent une contribution financière de 100 € contre une semaine de stage (25 heures). Les jeunes de 16 et 17 ans obtiennent une contribution de 200 € contre deux semaines de stage (50 heures). **L'argent est versé sous forme de chèque à l'ordre d'une enseigne (magasin, association...) choisie par le jeune.**

## Protection des Données personnelles et de la vie privée

*Les informations recueillies présentement font l'objet d'un traitement informatique qui, dans le cadre d'une mission d'intérêt public, est destiné à la gestion des activités de l'enfant hors temps scolaire. Elles seront traitées par le Service Enfance Jeunesse de la Communauté de communes du Val d'Amboise et n'ont pas vocation à être transmises à d'autres services. Elles seront conservées pour une durée de 3 ans.*

*En application du Règlement de l'Union Européenne dénommé Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016 et de la Loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978, chaque personne concernée par les informations collectées dispose d'un droit d'accès, de pouvoir obtenir leur rectification voire leur effacement. Selon les cas, chaque personne concernée dispose d'un droit d'opposition, de portabilité ou de limitation du traitement. Pour toute question ou l'exercice des droits mentionnés il est possible de contacter le Délégué à la Protection des Données à l'adresse suivante Communauté de Communes du Val d'Amboise, 9 bis rue d'Amboise, 37530 Nazelles-Négron ou par mail : [dpo@ccvaldamboise.fr](mailto:dpo@ccvaldamboise.fr). Il est, également possible d'introduire une plainte ou une réclamation auprès d'une autorité Indépendante : la CNIL, 3 place de Fontenay 75334 Paris ([WWW.cnil.fr](http://WWW.cnil.fr)).*



# Bourse aux Projets

Date limite de dépôt du dossier :  
vendredi 30 avril 2021

## FICHE D'INSCRIPTION à compléter par le jeune

### Candidat

*Le candidat doit obligatoirement être domicilié sur le territoire de la CCVA  
et avoir entre 14 et 17 ans au jour de son inscription*

NOM :

Prénom :

Date de naissance :    /    /

Adresse :

Code postal :

Commune :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Adresse mail :

**Catégorie d'âge : attention l'âge pris en compte est celui du jeune le jour de l'inscription**

14-15 ans     16-17 ans

**Avez-vous déjà fait un stage Bourse Aux Projets ?**

OUI     NON

Si oui, en quelle(s) année(s) ?

**Un stage Bourse aux projets vous a t'il été refusé auparavant ?**

OUI     NON

Si oui en quelle(s) année(s) ?



# Bourse aux Projets

Date limite de dépôt du dossier :  
vendredi 30 avril 2021

## FICHE DESCRIPTION DU PROJET D'ACHAT à compléter par le jeune

**ATTENTION PAS DE CHANGEMENT D'ACHAT POSSIBLE UNE FOIS LE DOSSIER ENREGISTRÉ**

Quelles sont vos motivations à faire un stage de découverte professionnelle ?



**Catégorie de votre projet de financement :**

- Mobilité
- Equipement de première nécessité
- Formation / Scolarité
- Sport et/ou culture

**Présentation de l'achat que vous souhaitez financer (indiquez les détails concernant votre projet d'achat, l'utilité que vous en aurez) :**



**Magasin ou association du projet d'achat :**



**Montant total de l'achat (pensez à joindre un devis au nom du jeune candidat) :**

**La bourse permet-elle de financer votre achat en totalité ?**

- OUI       NON

**Si non, par quels moyens complèterez-vous cet achat ?**



## PRESENTATION DES STAGES

Voici le tableau qui présente les structures qui accueilleront les jeunes cet été indiquant :

- le nom des structures et leur commune d'implantation ;
- leurs missions principales ;
- les missions qui seront confiées aux stagiaires ;
- l'âge requis des stagiaires (certaines structures accueillent uniquement des jeunes de 16 - 17 ans) ;
- les semaines pendant lesquelles chaque structure pourra accueillir des jeunes (chaque semaine est numérotée, vérifiez bien vos disponibilités sur un calendrier) ;
- ce qu'il faut prévoir pour chaque mission (vêtements particuliers, etc.).

### Calendrier des numéros de semaines

Juin 2021								Juillet 2021								Août 2021							
semaine	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	semaine	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	semaine	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
22		1	2	3	4	5	6	26				1	2	3	4	30							1
23	7	8	9	10	11	12	13	27	5	6	7	8	9	10	11	31	2	3	4	5	6	7	8
24	14	15	16	17	18	19	20	28	12	13	14	15	16	17	18	32	9	10	11	12	13	14	15
25	21	22	23	24	25	26	27	29	19	20	21	22	23	24	25	33	16	17	18	19	20	21	22
26	28	29	30					30	26	27	28	29	30	31	34	23	24	25	26	27	28	29	
															35	30	31						

### Tableau de présentation des stages

Les stages sont présentés par ordre alphabétique du nom des structures d'accueil

Structures	Présentation des structures	Missions confiées aux stagiaires	Tranches d'âge		Semaines de stages possibles	A prévoir
			14-15	16-17		
<b>AC Amboise Football Amboise</b>	L'association assure la promotion et le développement de la pratique du football, auprès de tous les publics, basée sur des valeurs communes : lien social, respect de chacun, sentiment d'appartenance et esprit de communauté.	Le stagiaire participera avec l'éducateur sportif à l'encadrement des stages football et multisports, proposera des activités et accompagner les jeunes tout en assurant la surveillance et le bon déroulement de ces activités.		X	28 à 30	Prévoir une tenue de sport. Aimer le sport, être dynamique et motivé et aimer le contact avec les jeunes.
<b>ACA Tennis « Vacances sportives » Amboise</b>	Organisation de stages multisports pour les jeunes de 6 à 13 ans sur l'île d'or.	Aider le moniteur à encadrer les jeunes lors des activités : mise en place, préparation, animation ; tout en veillant à la sécurité des enfants.	X	X	27 à 30	<b>Réunion de préparation prévue fin juin.</b> Être dynamique, sportif et avoir le sens des responsabilités. Prévoir une tenue sportive et une tenue de bain pour les jours de piscine.

Structures	Présentation des structures	Missions confiées aux stagiaires	Tranches d'âge		Semaines de stages possibles	A prévoir
			14-15	16-17		
ALSH Bul' de Mômes « Les P'tites Bouilles » Saint Ouen-les-Vignes	L'accueil de loisirs Les P'tites Bouilles accueille les enfants de 3 à 12 ans toute l'année à St-Ouen-les-Vignes.	Accompagner l'équipe d'animation dans la mise en place et l'animation d'activités auprès des enfants et dans les tâches de la vie quotidienne ainsi que l'entretien du jardin pédagogique.		X	28 à 30	Prévoir des vêtements et des chaussures adaptées. Les repas sont prévus par l'ALSH. Le midi est un temps qui se déroule en présence des enfants pour les accompagner dans la prise des repas.
ALSH CCVA « Croc'Loisirs » Amboise	Centre de loisirs accueillant des enfants âgés de 3 à 13 ans les mercredis et pendant les vacances scolaires.	Missions d'observation et d'animation auprès d'un groupe d'enfants avec deux collègues animateurs : accompagner les enfants lors d'une activité ou sortie, assurer leur sécurité, s'investir dans le groupe.		X	28 à 34	<b>Réunion de préparation obligatoire le samedi 26 juin.</b> Avoir une tenue vestimentaire confortable et adaptée.
ALSH CCVA « Les Mille Potes » Nazelles-Négron	Structure accueillant jusqu'à 100 enfants âgés de 3 à 13 ans, les mercredis et vacances scolaires.	Observation des différentes tranches d'âges, participation à des animations, mise en place d'une animation accompagnée par un animateur référent.		X	29-30	Avoir le sens des responsabilités et un comportement adapté aux enfants et à l'équipe (politesse, respect...). Avoir une tenue vestimentaire confortable et adaptée.
ALSH CCVA « Les P'tits Loups » Pocé-sur-Cisse	Accueil d'enfants de 3 à 10 ans, dans le cadre d'activités de loisirs éducatifs.	Aider les animateurs dans l'organisation et l'animation des activités et l'encadrement des temps de vie quotidienne.		X	28 à 30	Avoir le sens des responsabilités et un comportement adapté aux enfants (politesse, respect...). Avoir une tenue vestimentaire confortable et adaptée.
ALSH CCVA « Passe Par Tout » Neuillé-le-Lierre	Passe par Tout accueille une trentaine d'enfants de 3 à 11 ans pendant le mois de juillet, ce qui permet d'avoir une approche individuelle et de prendre le temps avec chacun des enfants. Il y a deux objectifs : - Eveiller leur curiosité - Les accompagner dans leur choix	Le ou les jeunes accueillis pourront participer en binôme avec un/e animateur/trice à toutes les activités proposées. Aussi, nous pouvons imaginer les rendre autonome sur des activités proposées par leur soin s'ils en ont l'envie et les capacités.	X	X	28 à 30	Avoir le sens des responsabilités et un comportement adapté aux enfants (politesse, respect...). Avoir une tenue vestimentaire confortable et adaptée.

Structures	Présentation des structures	Missions confiées aux stagiaires	Tranches d'âge		Semaines de stages possibles	A prévoir
			14-15	16-17		
<b>Bul' de Mômes</b> « Espace de Vie Sociale » Saint Ouen-les-Vignes et Lussault-sur-Loire	Bul' de Mômes est une association qui a pour but de créer des passerelles entre les habitants et de favoriser la rencontre dans un monde rural où l'isolement est une problématique majeure, en proposant des activités de loisirs et l'animation globale de son territoire. Dans ce cadre est organisé la Fête de la Lune Rousse à Lussault-sur-Loire le vendredi 27 août.	Le jeune, aux côtés du chargé de mission, participera à la préparation de La Fête de la Lune Rousse : programmation, communication, organisation logistique (matériel, repas, aménagement, etc.), feuille de route pour les bénévoles et les intervenants, etc. Le jeune sera également présent sur le jour de l'événement et pourra couvrir l'événement par la prise de photos, aménager les différents espaces (mobilier, son, lumières...) avec l'aide des enfants et des animateur.ices., préparer le buffet (si le protocole sanitaire nous le permet).		X	33-34	Le lieu d'accueil du stagiaire sera principalement à St-Ouen mais aussi à Lussault (déplacements possibles et assurés par l'association). Possibilité de travailler le samedi 28 août. Pendant l'événement, il y aura de la manutention mais le stagiaire ne sera jamais seul. Le jour de l'événement, le volume horaire sera important, c'est pourquoi les horaires seront adaptées.
<b>CCVA</b> « Service Bâtiments » Nazelles-Négron	Le service Bâtiments de la CCVA permet de gérer l'entretien et la maintenance des bâtiments (contrôle électrique, réparation, etc.). Le service permet aussi de concevoir, organiser et suivre les travaux de réhabilitation ou construction tels que la construction de la nouvelle piscine ou du pôle culturel.	Le stagiaire assistera l'agent sur les tâches suivantes : - Visite de chantier - Reportage photo des chantiers - Lecture de plan et calcul de surfaces	X		27-28	
<b>CCVA</b> « Services Cohésion Sociale et Jeunesse » Nazelles-Négron	La communauté de communes du Val d'Amboise est un établissement public de coopération intercommunale. Elle exerce des compétences qui lui ont été déléguées par ses communes membres telles que le développement économique, l'aménagement du territoire, l'environnement, l'action sociale pour les personnes âgées et handicapées, la petite enfance-jeunesse...	Le stagiaire découvrira le territoire à travers des visites auprès des autres stagiaires Bourse aux Projets, ainsi que la réalisation de tâches administratives diverses. Il participera à l'élaboration d'un projet intergénérationnel : imaginer une action, écrire une présentation pour les Elus de la CCVA et les partenaires et réfléchir à son organisation concrète. Il participera également à une réflexion autour d'un diagnostic jeunesse de territoire.	X	X	26-30	Être à l'aise avec l'outil informatique. Déplacements sur le territoire de la CCVA assurés par la structure à prévoir.

Structures	Présentation des structures	Missions confiées aux stagiaires	Tranches d'âge		Semaines de stages possibles	A prévoir
			14-15	16-17		
<p><b>CCVA</b> « Service Ressources Humaines » <i>Nazelles-Négron</i></p>	<p>Le service RH assure le traitement et la gestion administratives et humaines des dossiers RH : recrutement, gestion de carrière, les payes, le dialogue social, l'action sociale et événementiel, le volet médical, la formation, l'hygiène-prévention-sécurité, qualité de vie et bien-être au travail, organisation du travail.</p>	<p>Le stagiaire effectuera des tâches administratives : - Numériser des documents - Renommer des fichiers et les classe - Archiver des documents</p>		X	26 à 32	<p>Être à l'aise avec l'outil informatique. Faire preuve de rigueur et de sérieux et respecter la confidentialité des dossiers.</p>
<p><b>Centre Charles Péguy</b> « Secteur Famille » <i>Amboise</i></p>	<p>L'association Centre Charles Péguy a de multiples champs d'intervention : - la Maison des Jeunes et de la Culture - l'Éthic Etapes Île d'Or, centre d'hébergement - le Centre Social où aura lieu le stage</p>	<p>Le stage sera rattaché au secteur Famille où il fera partie de l'équipe d'encadrement sous la responsabilité de référent de l'espace d'animation. Il participera à la préparation des activités et des animations, à l'installation ainsi qu'au rangement.</p>		X	26 à 30 et 33-34	<p>Posture professionnelle adéquate. Prévoir une tenue adaptée aux animations et des chaussures fermées. Manutention possible sur les temps de préparation des animations. Le stagiaire pourra être amené à être véhiculé par la structure sur les différents lieux d'animation.</p>
<p><b>La Charpente</b> Lieu de résidence artistique <i>Amboise</i></p>	<p>La Charpente est un lieu de création artistique du spectacle vivant (théâtre – danse – musique). L'association accueille les artistes professionnels pour des temps de répétition et/ou de construction de décor.</p>	<p>La stagiaire participera : - au projet « Histoires Vraies » de collecte d'histoires auprès des habitants avec l'auteur François Beaune. - au stage de clown organisé par le théâtre de l'Instant Présent. - à une approche des techniques son et lumière pour le spectacle vivant et à la maintenance des appareils.</p>	X		<p><b>Du Me. 07/07 au Ma 13/07 (à cheval sur les semaines 27 et 28)</b></p>	<p><b>Présence les 07, 08, 09, 12 et 13 juillet.</b> Les horaires pourront être aménagées en fonction des activités proposées. Intérêt pour le spectacle vivant.</p>
<p><b>La Perchais</b> Centre Equestre <i>Montreuil-en-Touraine</i></p>	<p>Le centre équestre de La Perchais accueille les enfants et adultes souhaitant pratiquer l'équitation, du loisir à la compétition. Le centre accueille également les propriétaires en proposant des pensions.</p>	<p>Les missions sont variées : soins aux chevaux, les nourrir, les sortir en paddock, curer et pailler les boxes, entretien des espaces verts et des écuries mais aussi accueillir et aider les clients, participer à l'animation des stages.</p>	X	X	26 à 34	<p>Le travail d'écurie peut sembler physique pour certains. Possibilité d'organiser du covoiturage pour venir jusqu'au lieu de stage.</p>

Structures	Présentation des structures	Missions confiées aux stagiaires	Tranches d'âge		Semaines de stages possibles	A prévoir
			14-15	16-17		
Loire Aventure Canoë Kayak Club Amboise Amboise	Durant la période estivale, l'association propose des prestations de location et d'encadrement de l'activité Canoë Kayak. Elle accueille tout type de public (particuliers, groupes...)	Les stagiaires assisteront l'équipe du Club dans les missions suivantes : - la manipulation, l'entretien et le rangement du matériel de navigation - l'accueil du public en fonction des compétences des stagiaires - entretien et petits travaux de bricolage sur la base	X	X	26 à 34	Présence du mardi au samedi de 14h à 19h sauf modifications liées à la météo. Possibilité de venir le dimanche et jour férié en accord avec les stagiaires et leurs représentants légaux (structure ouverte tout l'été). Avoir une bonne forme physique (manipulation des canoë kayak), le goût du travail en équipe et de l'autonomie.
Mairie d'Amboise « Bâtiments »	Le service est en charge des travaux d'entretiens et de réparation des bâtiments de la ville d'Amboise.	Aide aux équipes à l'entretien des bâtiments de la ville d'Amboise (plomberie, peinture, serrurerie, maçonnerie, menuiserie).	X	X	26-27 et 29 à 33	Être respectueux des consignes des agents, des horaires et du matériel. Prévoir des chaussures de sécurité ou fermées et une tenue adaptée.
Mairie d'Amboise « Camping »	Hébergement de plein air touristique	Les missions seront : - Entretien et nettoyage des bâtiments sanitaires - Accueillir et renseigner le public - Veiller au respect du règlement de la structure en assistant le personnel saisonnier déjà en place	X	X	26 à 34	Les horaires de présence sont : de 14h à 19h avec la possibilité d'être présent le samedi. L'entretien des bâtiments sanitaires est une tâche physique. Prévoir une tenue adaptée au nettoyage à grandes eaux.
Mairie d'Amboise « Espaces Verts »	Le service est en charge de l'entretien des espaces verts de la ville d'Amboise.	Aider aux équipes de l'entretien des espaces verts (désherbage, arrosage, taille, plantations) et autres missions diverses (nettoyage du pigeonnier et de la cour Louis XI, décorations et mise en place de barrières).	X	X	26 à 34	Possibilité de travailler en plein soleil et en horaires décalés en cas de fortes chaleurs (6h-14h). Prévoir des chaussures de sécurité ou fermées et une tenue adaptée.
Mairie d'Amboise « Médiathèque Aimé Césaire »	La médiathèque est un service public accessible à tous. Lieu de vie, d'accès à la connaissance, de convivialité et de rencontres, la médiathèque propose des animations tout au long de l'année.	Le stagiaire participera aux missions suivantes : - Aide à l'équipement des ouvrages, - Aide au rangement des livres, - Aide au rangement de la réserve, - Aide au classement du fonds ancien, - Participation au service à l'utilisateur – prêt et retour des documents, - Diverses autres tâches à définir.	X	X	29-30 et 32-33	Présence du mardi au samedi. Être ponctuel et motivé.

Structures	Présentation des structures	Missions confiées aux stagiaires	Tranches d'âge		Semaines de stages possibles	A prévoir
			14-15	16-17		
Mairie d'Amboise « Piscine de l'Île d'Or »	Piscine d'été de l'Île d'Or : natation et jeux d'eau	Les stagiaires seront chargés de participer à l'accueil du public, l'entretien des locaux, le nettoyage des sanitaires et la surveillance de la file d'attente du toboggan.	X	X	26 à 34	Les horaires de présence sont : de 14h à 19h avec la possibilité d'être présent le samedi. L'entretien des bâtiments sanitaires est une tâche physique. Prévoir une tenue adaptée au nettoyage à grandes eaux.
Mairie de Cangey « Services Techniques »	Les services techniques gèrent les espaces verts et les bâtiments communaux.	Les stagiaires assistent l'agent technique dans les missions d'entretien des espaces verts, arrosage et divers travaux en cours sur la commune.	X	X	32 à 34	Prévoir des chaussures de sécurité ou fermées et une tenue adaptée.
Mairie de Chargé « Service Administratif »	Les secrétaires de Mairie organisent la gestion administrative de la commune.	Accompagnement des secrétaires dans l'accueil des habitants, aide au classement de documents et diverses activités (Etat civil etc.).		X	28-29 et 31-32	Être ponctuel et motivé.
Mairie de Chargé « Services Techniques »	Les services techniques gèrent les espaces verts et les bâtiments de la commune.	Entretien des espaces verts et aide aux petits travaux de maintenance dans les bâtiments et les lotissements.		X	29-30 et 32-33	Prévoir des chaussures de sécurité ou fermées et une tenue adaptée.
Mairie de Montreuil-en-Touraine « Services Techniques »	Les services techniques gèrent les espaces verts et les bâtiments de la commune.	Travaux divers sous la conduite des agents techniques de la commune tels que l'entretien des espaces verts et des activités de bricolage.	X		27 et 31	Prévoir une tenue adaptée à la météo.
Mairie de Mosnes « Services Techniques »	La Mairie de Mosnes est une collectivité territoriale de 816 habitants composée de 5 agents.	Le stagiaire effectuera des missions diverses : - Petit bricolage - Peinture - Petits travaux d'espaces verts	X	X	27 à 30	Prévoir des chaussures de sécurité ou chaussures fermées.
Mairie de Nazelles-Négron « Service Administratif »	La Mairie de Nazelles-Négron est une collectivité territoriale qui a pour mission de proposer des services à ses habitants.	Le stagiaire effectuera les missions suivantes : - Accueil des usagers - Accueil téléphonique - Courrier	X	X	26 à 31	

Structures	Présentation des structures	Missions confiées aux stagiaires	Tranches d'âge		Semaines de stages possibles	A prévoir
			14-15	16-17		
Mairie de Nazelles-Négron « Service Péri-scolaire »	La Mairie de Nazelles-Négron est une collectivité territoriale qui a pour mission de proposer des services à ses habitants.	Le stagiaire effectuera les missions suivantes : - Apprendre à connaître le fonctionnement du service péri-scolaire - Gestion des dossiers d'inscription au péri-scolaire	X	X	27 à 30 et 33-34	
Mairie de Nazelles-Négron « Restauration »	La Mairie de Nazelles-Négron est une collectivité territoriale qui a pour mission de proposer des services à ses habitants.	Le stagiaire effectuera les missions suivantes : - Approvisionnement du self - Plonge	X	X	27 à 34	<b>L'accueil du stagiaire peut commencer dès 7h.</b> Prévoir des chaussures de sécurité.
Mairie de Nazelles-Négron « Services Techniques »	La Mairie de Nazelles-Négron est une collectivité territoriale qui a pour mission de proposer des services à ses habitants.	Le stagiaire effectuera les missions suivantes : - Entretien des espaces verts - Petites interventions de bricolage dans les bâtiments	X	X	26 à 34	En cas de fortes chaleurs, les horaires pourront être adaptés. Tâches demandant un minimum d'efforts physiques. Prévoir des chaussures de sécurité.
Mairie de Noizay « Services Techniques »	Noizay est une commune rurale de 1 156 habitants. Les stagiaires sont accueillis au centre technique et seront accompagnés par un des 2 agents pour diverses missions d'entretien des espaces verts et/ou de bâtiments.	- Espaces verts : arrosage, entretien des massifs et espaces publics - Bâtiments : petits travaux d'entretien notamment à l'école (peinture, karcher, etc.)	X	X	26 et 28 à 34	En fonction des contraintes de déplacement du stagiaire, les horaires peuvent être aménagés. En cas de fortes chaleurs, il sera proposé les horaires suivants : de 8h à 13h. Prévoir des chaussures de sécurité ou fermées, ainsi qu'une tenue adaptée.
Mairie de Pocé-sur-Cisse « Police rurale »	La Mairie de Pocé-sur-Cisse est une collectivité territoriale qui a pour principale mission de satisfaire les besoins quotidiens de la population : état civil, urbanisme et logement, écoles et équipements, activités culturelles, police, etc.	Le stagiaire accomplira différentes missions liées à la surveillance, à la prévention et à la sensibilisation des lois avec le Garde-champêtre : détecter des infractions commises, signaler les dégradations et les actes de vandalismes, etc.	X		28	Prévoir des chaussures de sécurité ou fermées.
Mairie de Saint Ouen-les-Vignes « Services Techniques »	Les services techniques entretiennent les espaces verts et la voirie de la commune.	Le stagiaire assistera l'agent technique dans divers travaux : tonte, désherbage, balayage, arrosage, etc.	X		28-30-32-34	Prévoir des chaussures de sécurité ou fermées et une paire de gants.

Structures	Présentation des structures	Missions confiées aux stagiaires	Tranches d'âge		Semaines de stages possibles	A prévoir
			14-15	16-17		
<b>Mission Locale Loire Touraine Nazelles-Négron</b>	L'association accompagne les jeunes de 16 à 25 ans non scolarisés vers l'insertion sociale et professionnelle	Les missions sont : préparer des dossiers pédagogiques, renseigner des documents administratifs, faire du classement et de l'archivage, travailler sur les outils numériques.		X	26-27	Faire preuve de maturité et de discrétion au regard des informations personnelles sur le public accueilli, être à l'aise avec l'outil informatique.
<b>Multi-accueil CCVA « Les Bouts d'Chou » Amboise</b>	Accueil des enfants de 10 semaines à l'entrée à l'école maternelle en accueil régulier pour les enfants dont les parents travaillent, ou en accueil occasionnel pour les enfants dont l'un des parents ne travaille pas.	Aider à l'entretien : nettoyage du mobilier, nettoyage et désinfection des jouets et des lits, pliage et rangement du linge. Aider au grand ménage d'été et au rangement des stocks.		X	29-30	Être ponctuel, disponible, discret, avoir un langage adapté aux enfants. Prévoir une tenue correcte et des chaussures propres et confortables (du type baskets ou Crocs) dédiées à la structure.
<b>Multi-accueil CCVA « Vilvent » Nazelles-Négron</b>	Accueil des enfants de 10 semaines à l'entrée à l'école maternelle. Crèche et halte-garderie : temps d'éveil, activités, temps de repas, sieste, soins et hygiène du jeune enfant.	Aide à l'entretien de la structure (ménage, pliage de linge...), nettoyage et désinfection des jouets. Attention : le stagiaire ne sera pas au contact des enfants (ce n'est pas un stage découverte et une semaine est trop courte pour que de jeunes enfants soient au contact d'une nouvelle personne qui ne soit pas qualifiée)	X		30	Être ponctuel, disponible, discret, avoir un langage adapté aux enfants. En raison de la crise sanitaire, prévoir deux tenues et des chaussures propres dédiées à la structure pour pouvoir alterner (lavage prévue par la structure). Le repas peut être pris sur place (espace dédié) mais il n'est pas fourni.



# Bourse aux Projets

Date limite de dépôt du dossier :  
vendredi 30 avril 2021

## FICHE DE VOEUX DES STAGES à compléter par le jeune

Renseignez **au moins 3 structures** par ordre de préférence et **toutes vos semaines de disponibilité**  
Faites bien attention à faire vos choix en fonction des dates d'accueil des structures, du lieu des stages, de votre âge et de vos disponibilités.

### Vœu n°1 :

- Structure :
- Toutes mes semaines de disponibilités :

### Vœu n°2 :

- Structure :
- Toutes mes semaines de disponibilités :

### Vœu n°3 :

- Structure :
- Toutes mes semaines de disponibilités :

### Autre vœu (facultatif) :

- Structure :
- Toutes mes semaines de disponibilités :

Le service Enfance jeunesse fera son possible pour vous proposer un stage dans une des 3 structures que vous souhaitez. Cependant, si trop de candidats sollicitent les mêmes structures pour les mêmes semaines, la responsable du dispositif pourra vous contacter pour vous proposer d'autres stages.



# Bourse aux Projets

Date limite de dépôt du dossier :

vendredi 30 avril 2021

## ENGAGEMENT MORAL ET ACCEPTATION DU REGLEMENT INTERIEUR à compléter par le jeune

Je soussigné (Nom Prénom) :

- M'engage à respecter les règles de fonctionnement de la structure qui m'accueille, à m'investir activement dans les missions qui me seront confiées et à être ponctuel. En cas de non-respect de cet engagement, je suis informé et j'accepte que ma bourse ne me soit pas attribuée.
- Atteste avoir lu et accepte le règlement intérieur de la Bourse aux projets ci-dessous.
- Demande, dans l'hypothèse où mon dossier est retenu dans le cadre de la Bourse aux projets, que la subvention accordée à ce titre soit versée à (nom du magasin, de l'association ou de l'entreprise à l'ordre duquel sera établi le chèque) : .....

➤ Et je joins à mon dossier UN DEVIS A MON NOM ET MON PRENOM.

Fait à

, le / /

Signature du candidat

Signature du représentant légal



# Bourse aux Projets

Date limite de dépôt du dossier :  
vendredi 30 avril 2021

## AUTORISATION PARENTALE à compléter par le représentant légal

**NOM :**

**Prénom :**

**Adresse :**

**Code postal :**

**/ Commune :**

**Téléphone fixe (\*\*):**

**/ Téléphone portable (\*\*):**

**Adresse mail :**

### PRECAUTIONS PARTICULIERES POUR MON ENFANT (ALLERGIES, ASTHME ETC.) :



**Personne à joindre en cas d'urgence :**

**Téléphone :**

**Nom de l'assurance (joindre une copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile) :**

**Numéro de contrat :**

Je, soussigné(e) Madame / Monsieur :

Représentant légal de :

- Je certifie avoir pris connaissance du dispositif « **Bourse aux projets** » et l'autorise à y participer.
- Je reconnais avoir lu et accepté l'ensemble des conditions du règlement intérieur de la Bourse aux projets.
- **J'autorise le représentant de la structure d'accueil à prendre toutes les dispositions nécessaires et toute décision d'ordre médical et chirurgical en cas d'accident ou de blessure(s) de mon enfant nécessitant une intervention urgente.**
- J'autorise la CCVA à photographier et à filmer mon (mes) enfant(s) durant les activités du dispositif. Les clichés sont destinés à l'usage de la Communauté de communes du Val d'Amboise pour la diffusion sur le site internet, le magazine et les réseaux sociaux communautaires à des fins de valorisation et de communication dans le cercle des actions du service jeunesse et pour la presse locale (rayez cette mention si vous n'êtes pas d'accord) ;

Fait à \_\_\_\_\_, le / /

Signature



# Bourse aux Projets

Date limite de dépôt du dossier :

**vendredi 30 avril 2021**

## REMISE DU DOSSIER IMPERATIF A LA CCVA AVANT LE VENDREDI 30 AVRIL

Aucun dossier incomplet ne pourra être pris compte

Pour être complet, le dossier doit obligatoirement comprendre les pièces suivantes :

- L'ensemble du dossier de candidature complété et signé :
  - Fiche d'inscription
  - Fiche description du projet d'achat
  - Fiche de vœux de stages
  - Engagement moral et acceptation du règlement intérieur
  - Autorisation parentale
- Le devis justificatif du projet d'achat au nom et prénom du jeune candidat
- La photocopie de la pièce d'identité du jeune candidat
- La photocopie de la pièce d'identité du responsable légal
- La photocopie de l'attestation d'assurance responsabilité civile

Vous pouvez le transmettre à l'accueil de la Communauté de Communes du Val d'Amboise :

- Par courrier au 9 bis rue d'Amboise – 37530 NAZELLES-NEGRON, le cachet de la Poste faisant foi
- Le déposer directement à l'accueil à la même adresse du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h et le vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 ; ou le déposer directement dans la boîte aux lettres
- Par mail à [accueil@cc-valdamboise.fr](mailto:accueil@cc-valdamboise.fr)

### A la suite de votre candidature

Les dossiers seront examinés par une commission d'attribution qui se réunit le 20 mai 2021. Cette commission sera composée d'élus et de techniciens de la CCVA. Chaque jeune recevra une réponse par courrier postal.

En cas de refus du dossier, une réponse motivée sera apportée au jeune candidat avant la fin du mois de mai.

En cas d'acceptation du dossier, une réponse sera apportée au jeune candidat avant la fin du mois de mai ainsi que les fiches annexes (convention de stage, rapport de stage et attestation de stage, protocole sanitaire) et qu'une convocation à une réunion d'information collective au mois de juin si la situation sanitaire le permet, sinon une fiche récapitulative des informations importantes à connaître vous sera également envoyée par courrier.



# Bourse aux Projets

Date limite de dépôt du dossier :  
vendredi 30 avril 2021

## REGLEMENT INTERIEUR

### Bourse aux projets

#### TITRE I – GÉNÉRALITÉS

##### **Article 1 : Définition de la Bourse aux projets**

La Bourse aux projets est un dispositif de proximité mis en œuvre par le Service Jeunesse de la Communauté de communes du Val d'Amboise sur l'ensemble de son territoire. La coordination et la gestion du projet sont assurées par le coordonnateur jeunesse de la CCVA rattaché à la direction du Service Jeunesse : 9 bis rue d'Amboise 37 530 Nazelles-Négron, tel : 06.30.38.77.32

Ce dispositif a vocation à encourager la prise d'initiative par les jeunes. Il se concrétise par la réalisation d'un stage au sein d'un service de l'une des quatorze communes de la CCVA ou de toute autre structure située sur ce territoire.

A l'issue du stage, et sous réserve que les conditions réglementaires soient remplies, le jeune perçoit une bourse lui permettant de financer un projet répondant aux critères prévus aux titres II et III du présent règlement.

##### **Article 2 : Objectifs de la Bourse aux Projets**

Complémentaire au dispositif « Fonds Communautaire d'Aide Aux jeunes » mis en place par le service Enfance-Jeunesse de la Communauté de communes du Val d'Amboise, la Bourse aux projets poursuit les objectifs suivants :

- Encourager les jeunes dans la prise de responsabilité et la découverte du milieu du travail
- Favoriser la participation des jeunes à la vie de la cité à travers la découverte des structures locales
- Contribuer à l'insertion sociale et professionnelle.

#### TITRE II – CRITÈRES DE RECEVABILITÉ DES DOSSIERS

##### **Article 3 : Condition d'âge**

La Bourse aux projets s'adresse à tous les jeunes de 14 à 17 ans révolus. L'âge est apprécié à la date d'enregistrement de la candidature par le référent de la Bourse aux Projets.

##### **Article 4 : Condition de domiciliation**

La Bourse aux Projets est ouverte aux jeunes domiciliés sur l'une des quatorze communes constituant la Communauté de communes du Val d'Amboise.

##### **Article 5 : Critères liés aux porteurs de projet**

Les jeunes répondants aux conditions ci-avant mentionnées peuvent présenter leurs projets. Il est précisé que d'une année sur l'autre, si les dossiers recevables sont trop nombreux par rapport à l'enveloppe globale du dispositif, les porteurs de projets n'ayant pas réalisé de

projet l'année précédente seront privilégiés. Il est précisé également que si les dossiers recevables sont trop nombreux par rapport à l'enveloppe globale du dispositif, les porteurs de projets habitant les quartiers prioritaires seront privilégiés, qu'ils aient déjà participé ou non, dans la limite de l'enveloppe de cofinancement du dispositif par des organismes d'Etat liés aux Quartiers Prioritaires de la Ville d'Amboise.

## TITRE III – CRITÈRES DE RECEVABILITE LIÉS AUX PROJETS

### **Article 6 : Types de projets éligibles**

La Bourse aux projets aide les jeunes porteurs de projets qui s'inscrivent dans les domaines suivants :

- Mobilité : achat ou réparation d'un vélo, conduite accompagnée, etc.
- Formation : B.A.F.A, B.S.R, Concours, etc.
- Inscription auprès d'associations sportives ou culturelles
- Equipement sportif ou culturel
- Achat d'objet de 1<sup>ère</sup> nécessité (lit, meuble, draps, linge de toilette, etc.) L'achat de téléphones portables peut être inclus dans cette rubrique à condition d'être motivé par un réel besoin du candidat.
- Scolarité : financement de matériel informatique (ordinateur, imprimante, etc.)

### **Article 7 : Critères d'examen des dossiers**

*Le nombre de places étant limité, des critères d'inscription ont été mis en place :*

1. Jeunes n'ayant jamais participé
2. Jeunes éligibles à une subvention jusqu'au plafond de la subvention
3. Favoriser les jeunes ne pouvant plus participer l'année suivante en raison de leur âge
4. Favoriser les projets d'achat plus indispensables
5. En parallèle, la CCVA sera attentive à ce que toutes les structures d'accueil de stagiaires puissent accueillir au moins un jeune.

## TITRE IV – FINANCEMENT

### **Article 8 : Montant et répartition des aides**

L'enveloppe financière est apportée par le Ministère des Affaires Sociales et de la Santé et la Communauté de communes du Val d'Amboise.

L'aide accordée ne pourra être supérieure à :

- 100 € pour les jeunes de 14 et 15 ans
- 200€ pour les jeunes de 16 et 17 ans

Si le montant du devis dépasse l'aide financière, le porteur de projet complètera son achat par d'autres moyens.

### **Article 9 : Ordre de financement**

Les attributions au titre de la Bourse aux projets s'effectueront dans la limite des crédits disponibles.

## TITRE V - PROCÉDURE

### **Article 10 : Demande de financement**

Pour solliciter une aide financière, tout porteur de projet doit suivre la procédure décrite dans les articles suivants.

#### Article 10-1 : Retrait du dossier

Tout porteur de projet doit retirer un dossier à partir du 1<sup>er</sup> avril, auprès du service Jeunesse de la Communauté de communes du Val d'Amboise, du Centre Charles Péguy d'Amboise, ou au sein des communes du territoire de la CCVA.

Le dossier est constitué des éléments suivants :

- La fiche « inscription »
- La fiche « description du projet »
- Les fiches « présentation des lieux de stages »
- La fiche « choix des lieux de stages »
- La fiche « engagement moral »
- La fiche « autorisation parentale »
- **Dans ces deux dernières fiches, le jeune candidat et son représentant légal devront attester avoir lu et accepté le règlement intérieur.**
- La photocopie de la pièce d'identité du porteur de projet et de son représentant légal ;
- Le devis justificatif du projet d'achat mentionné dans la fiche « description du projet ».

#### Article 10-2 : Dépôt du dossier

Tout porteur de projet doit déposer son dossier auprès du service Jeunesse de la Communauté de communes du Val d'Amboise, au plus tard le 30 avril.

### **Article 11 : Organisation du jury**

Les dossiers seront examinés par un jury : la commission d'attribution

Cette commission d'attribution sera composée d'élus et de techniciens provenant de la Communauté de communes du Val d'Amboise.

Elle se réunira au mois de mai.

Elle tentera de respecter au mieux le lieu de stage demandé par le candidat, mais peut être amené à faire une autre proposition si le lieu de stage est trop sollicité par rapport à ses possibilités d'accueil.

- En cas de refus du dossier, une réponse motivée sera apportée au porteur du projet avant la fin du mois de mai.
- En cas d'acceptation du dossier, une réponse sera apportée au porteur du projet avant la fin du mois de mai ainsi qu'une invitation à une réunion d'information collective obligatoire au mois de juin.
- **Cette invitation sera accompagnée des pièces suivantes :**

- La fiche « convention de stage » qui devra être remplie par le jeune et son responsable de stage lors de leur première rencontre ;
- La fiche « rapport de stage » qui devra être retournée impérativement au service Jeunesse de la Communauté de communes du Val d'Amboise dès la fin du stage ;
- La fiche « attestation de stage » qui devra être remplie par le responsable de la structure d'accueil le dernier jour du stage et qui devra être retournée impérativement au service Jeunesse de la Communauté de communes du Val d'Amboise dès la fin du stage.

## **Article 12 : Versement des aides**

Le versement des aides est engagé, une fois le stage terminé et à la suite de la réception :

- De la fiche « rapport de stage » remplie par le jeune
- De la fiche « attestation de stage » remplie et signée par le responsable de la structure d'accueil.

Il s'agira d'un chèque à l'ordre du magasin figurant sur le devis justificatif fourni dans le dossier de candidature.

Ce chèque sera à retirer au service Jeunesse de la Communauté de communes du Val d'Amboise dès la fin du stage. **La facture au nom et prénom du jeune devra aussitôt être rapportée au service Jeunesse.**

## **TITRE VI – ENGAGEMENTS DU JEUNE STAGIAIRE**

### **Article 13 : Respect de l'engagement moral**

Au plus tard le premier jour du stage les jeunes et leurs responsables remplissent et signent la convention de stage. Ainsi, les candidats s'engagent à respecter les règles de fonctionnement des structures qui les accueillent. Les stages de découverte du milieu professionnel impliquent un investissement tant en terme de participation active aux missions qui sont attribuées aux stagiaires, qu'en terme de ponctualité de présentation, etc.

### **Article 14 : Absences**

Toute absence sans justificatif médical sur les temps de stages prévu entraînera la perte de l'aide financière.

En cas de maladie pendant la période de stage, le candidat s'engage à signaler son absence dès que possible au responsable de la structure d'accueil ainsi qu'au référent de la Bourse aux projets. Si un justificatif médical est apporté et que la période d'arrêt correspond à moins de la moitié du temps stage, le jeune pourra recevoir son aide financière. Si l'arrêt concerne plus de la moitié du temps de stage, l'aide financière sera annulée, mais le jeune sera privilégié pour la Bourse aux projets de l'année suivante.

### **Article 15 : Problèmes relationnels**

En cas de problème avec la structure d'accueil le jeune est tenu de contacter le référent de la Bourse aux projets du service Jeunesse de la Communauté de communes du Val



# Bourse aux Projets

Date limite de dépôt du dossier :  
vendredi 30 avril 2021

d'Amboise dès que possible afin d'organiser un temps de médiation. Ce temps de médiation doit aboutir à une décision dans l'intérêt de chacun.

Si une rupture du stage est prononcée suite à la médiation et que des problèmes de comportement du jeune sont révélés, l'aide financière sera perdue.

## **Article 16 : Utilisation des fonds**

Une fois le stage effectué, les attributaires s'engagent à affecter l'aide de la Bourse aux projets uniquement au financement des dépenses liées aux achats présentés dans le dossier de candidature.

## **Article 17 : Financement du projet**

La facture correspondant au devis présenté dans le dossier d'inscription devra être retournée au nom et au prénom du jeune aussitôt après l'achat et au plus tard le 30 octobre.

## **Article 18 : Le remboursement des aides allouées**

En cas de non restitution de cette facture avant la date du 30 octobre, les attributaires s'engagent en toute honnêteté à restituer l'aide attribuée.

Pour ce faire, une fois le chèque octroyé et le délai du mois d'octobre écoulé, le service Jeunesse de la Communauté de communes du Val d'Amboise adresse au porteur de projet, par lettre recommandée avec AR, une demande de reversement des fonds, valant mise en demeure. En cas de non restitution des sommes dues, les porteurs de projets sont exclus, pour l'avenir, des possibilités d'octroi d'aides au titre de la Bourse aux projets, en dehors des poursuites légales que la Communauté de communes se réserve le droit de mettre en œuvre à leur rencontre.

## **TITRE VII – ENGAGEMENTS DE LA STRUCTURE D'ACCUEIL**

### **Article 19 : Respect de l'engagement moral**

La structure d'accueil doit préserver l'esprit de découverte du milieu professionnel de ce dispositif. Le nombre d'heures de présence du jeune ne doit pas excéder 25 heures sur 5 jours pour un jeune de 14 ou 15 ans, et 50 heures sur 10 jours pour un jeune de 16 ou 17 ans.

Les missions confiées aux jeunes doivent être présentées au jeune dès le premier jour de stage et doivent correspondre à celles stipulées dans la fiche de présentation de la structure d'accueil lors de son adhésion au dispositif. Les responsables de stage doivent garantir la sécurité physique et morale des jeunes, et la structure doit souscrire une assurance pour le jeune durant toute la durée du stage.

### **Article 20 : Problèmes relationnels**

En cas de problème avec le jeune, la structure est tenue de contacter le référent de la Bourse aux projets au service Jeunesse de la Communauté de communes du Val d'Amboise dès que possible afin d'organiser un temps de médiation. Ce temps de médiation doit aboutir à une décision dans l'intérêt de chacun.



# Bourse aux Projets

Date limite de dépôt du dossier :

**vendredi 30 avril 2021**

Si une rupture du stage est prononcée suite à la médiation et que des problèmes de comportement du jeune sont révélés, la structure d'accueil peut rompre la convention qui la lie au jeune sur simple motivation écrite annexée à l'attestation de stage.

S'il s'avère que des tâches ingrates et non stipulées dans la fiche « présentation des lieux de stages » ont été imposées par les responsables de stages ou les référents des stagiaires, ou si des problèmes de comportements des membres des structures sont révélés, les personnes concernées sont exclues, pour l'avenir, des possibilités de participation au dispositif de la Bourse aux projets.

## **Article 21: Date d'entrée en vigueur du présent règlement**

Le présent règlement entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## NOTE INFORMATIVE

### L'encadrement du travail des mineurs

**Attention : Le stage de la Bourse aux projets n'est pas considéré comme un travail**

La note ci-dessous est à titre d'information visant à sensibiliser les jeunes sur le droit du travail. Ceci étant dit, il est évident que les stages proposés dans le cadre du dispositif respectent le cadre instauré par la loi qui détermine les droits du travail des personnes mineures.

L'emploi de mineurs est soumis à une réglementation spécifique qui porte notamment sur leur admission au travail, la relation les liant à l'entreprise (stage en entreprise, etc.) et leurs conditions de travail. En effet, les mineurs qui sont titulaires d'un contrat de travail ne peuvent pas être totalement assimilés aux autres salariés. Il convient donc d'être particulièrement vigilant lors de leur embauche.

Âge des jeunes	Jeune de 14 ou 15 ans	Jeune de 16 ou 17 ans
Responsabilité	Autorisation parentale	
Période	Hors temps scolaire	
Temps de travail hebdomadaire	35h/semaine maximum	35h/semaine maximum
Temps de travail quotidien	7h/jour maximum	8h/jour maximum
Temps de pause	30 minutes consécutives minimum lorsque le temps de travail quotidien est supérieur à 4h30/jour	
Temps de repos quotidien	14 heures consécutives minimum	12 heures consécutives minimum
Temps de repos hebdomadaire	2 jours consécutifs minimum	
Travail le dimanche et jour férié	Interdiction de travailler le dimanche et jour férié	
Travail de nuit	Interdiction de travailler entre 20h et 6h du matin	Interdiction de travailler entre 22h et 6h du matin
Travaux interdits	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Travaux portant atteinte à l'intégrité physique ou morale (travaux les exposant à des actes ou représentations à caractère pornographique) ;</li> <li>- Travaux exposant à des agents biologiques ;</li> <li>- Travaux exposant aux vibrations mécaniques ;</li> <li>- Travaux exposant à un risque électrique ;</li> <li>- Travaux comportant des risques d'effondrement ou d'ensevelissement ;</li> <li>- Conduite d'équipements de travail mobiles automoteurs ;</li> <li>- Certains travaux temporaires en hauteur ;</li> <li>- Travaux exposant à des températures extrêmes ;</li> <li>- Travaux au contact d'animaux</li> <li>- ...</li> </ul>	

Textes de référence : les [articles L. 4153-1 à L. 4153-9 du Code du travail](#) fixent le régime protecteur des jeunes travailleurs. En outre, l'apprentissage fait l'objet d'un régime propre auquel est consacré le [livre II du Code du travail](#).

Source : <https://www.droit-travail-france.fr/travail-mineurs.php>